

(1)

(N° 214.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 JUILLET 1871.

CONTRAINTE PAR CORPS ⁽¹⁾.

AMENDEMENT.

La contrainte par corps est supprimée, sauf en ce qui concerne les témoins défailants.

J. GUILLERY.

(1) Projet de loi, n° 157.
Rapport, n° 195.
